

Composition des Commissions mixtes de validation

Année universitaire 2025-2026

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, D. 612-19 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par la Directrice de l'U.F.R. Lettres et Langues.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Parcours Anglais-Allemand / Anglais-Chinois / Anglais-Espagnol / Anglais-Italien / Anglais-Français pour étrangers en L3

- | | |
|-----------------|---|
| Président·e : | Sabrina FERRARA |
| Membres : | Angélique GOMEZ-MÜLLER |
| | Adeline CHAN |
| | Jonas KURSCHIEDT |
| | Marie-Anne MULQUIN-CHOMMELOUX, membre extérieur |
| Suppléant·e·s : | Nathalie CHAMPROUX |
| | Maria-Teresa RICCI |

MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Parcours Anglais

Président·e : Philippe BRILLET
Membres : Dominique DANIEL
Adrienne JANUS
Martine PELLETIER
Sébastien SALBAYRE
Katy TESTEMALE, membre extérieur

Parcours Espagnol

Président·e : Cathy FOUREZ
Membres : Gloria BOSSE-TRUCHE
Angélique GOMEZ MULLER
Céline PERRIN, membre extérieur

Parcours Anglais-Espagnol

Président·e : Camille MARTIN-PAYRE
Membres : Christine CORLAY, membre extérieur
Yekaterina GARCIA MARKINA
Roxana ILASCA
Céline PERRIN, membre extérieur
Anne ULLMO

MENTION LETTRES

Président·e : Hélène MICHON
Membres : Alexandre DUQUAIRE, membre extérieur
Marine MIQUEL
Delphine ROBIC-DIAZ

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 26 mai 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ